

# OMPI



SCT/18/9

ORIGINAL : anglais

DATE : 16 novembre 2007

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE  
GENÈVE

## COMITÉ PERMANENT DU DROIT DES MARQUES, DES DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS ET DES INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES

Dix-huitième session  
Genève, 12 - 16 novembre 2007

RÉSUMÉ PRÉSENTÉ PAR LE PRÉSIDENT

### Point 1 de l'ordre du jour : ouverture de la session

1. M. Ernesto Rubio, sous-directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), a ouvert la session et souhaité la bienvenue aux participants au nom du directeur général de l'OMPI.
2. M. Marcus Höpperger (OMPI) a assuré le secrétariat du comité permanent.

### Point 2 de l'ordre du jour : adoption de l'ordre du jour

3. Le SCT a adopté le projet d'ordre du jour (document SCT/18/1 Prov.) avec une modification proposée par la délégation de la Nouvelle-Zélande, à savoir l'inscription d'un nouveau point 7 à l'ordre du jour intitulé "Travaux futurs".

### Point 3 de l'ordre du jour : adoption du projet de rapport de la dix-septième session

4. Le SCT a adopté le projet de rapport de la dix-septième session (document SCT/17/8 Prov.) avec les modifications demandées par les délégations de la France, de la Roumanie, du Royaume-Uni et les représentants de la Communauté européenne et de l'Association internationale pour les marques (INTA).

Point 4 de l'ordre du jour : marques

*Méthodes de représentation et de description des marques non traditionnelles*

5. Le SCT a demandé au Secrétariat d'élaborer un nouveau document pour la dix-neuvième session en ce qui concerne les méthodes de représentation et de description des marques non traditionnelles.

6. Le document déterminera des domaines de convergence possibles, à partir des documents SCT/17/2 et SCT/18/2 et du rapport de la présente session. Plus particulièrement, le document porterait essentiellement sur les domaines dans lesquels les données d'expérience sont moindres et qui n'ont pas été approfondis dans le Traité de Singapour sur le droit des marques.

*Relation entre les principes établis relatifs aux marques et les marques non traditionnelles*

7. Le SCT a pris note du contenu du document SCT/17/3 et a reconnu qu'il offrait une vue d'ensemble utile. Le président a noté qu'aucun travail supplémentaire n'était demandé dans ce domaine.

*Procédures d'opposition en matière de marques*

8. Le SCT a demandé au Secrétariat de finaliser le document SCT/18/3 Prov. sur la base du rapport de la session en cours. En outre, le SCT a demandé au Secrétariat d'établir un nouveau document de travail à examiner à la dix-neuvième session, qui fasse apparaître les domaines de convergence possibles dans le domaine des procédures d'opposition en matière de marques tenant compte des procédures d'annulation administrative.

*Marques et leur relation avec les œuvres littéraires et artistiques*

9. Le SCT a pris note du contenu du document SCT/18/4 et a reconnu qu'il offrait une vue d'ensemble utile. Le président a noté qu'aucun travail supplémentaire n'était demandé dans ce domaine.

*Article 6ter de la Convention de Paris*

10. Le SCT a pris note du contenu du document SCT/18/5.

*Dénominations communes internationales pour les substances pharmaceutiques (DCI)*

11. Le SCT a demandé au Secrétariat d'inviter le secrétariat de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) à présenter, à la prochaine session du SCT, un exposé sur l'application des résolutions pertinentes de l'OMS concernant la non-appropriation des DCI proposées et recommandées.

Point 5 de l'ordre du jour : dessins et modèles industriels

*Questionnaire relatif aux formalités d'enregistrement des dessins et modèles industriels (partie II)*

12. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document SCT/18/8.
13. Après un échange de vues approfondi, le SCT a demandé au Secrétariat de modifier le questionnaire conformément aux propositions formulées par des membres du comité.
14. Le SCT est convenu que le questionnaire révisé serait distribué aux membres pour la mi-décembre 2007. Les réponses au questionnaire devraient parvenir au Secrétariat au plus tard à la fin de janvier 2008.

Point 6 de l'ordre du jour : indications géographiques

15. Le président a noté qu'il n'y avait pas de document de travail ni de proposition à examiner à cette session.

Point 7 de l'ordre du jour : travaux futurs

16. Le président a noté que plusieurs délégations avaient fait des propositions concernant les travaux futurs du SCT et que cela serait consigné dans le rapport. Il a conclu qu'à sa dix-neuvième session, le SCT continuerait de travailler sur les marques non traditionnelles, les procédures d'opposition en matière de marques, les dessins et modèles industriels et les DCI conformément aux résultats des travaux de la présente session. En outre, il a été demandé au Secrétariat d'établir un document de travail sur les aspects procéduraux des communications selon l'article 6ter de la Convention de Paris. Le président a fait observer en outre que des propositions ont été faites en ce qui concerne des travaux futurs supplémentaires relatifs à l'examen des marques traditionnelles et aux aspects techniques de l'enregistrement des marques de certification, qui seraient éventuellement entrepris lors de sessions ultérieures du SCT. Les indications géographiques resteront inscrites à l'ordre du jour.

*Dix-neuvième session du Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT/19)*

17. Le président a annoncé les dates provisoires ci-après pour la dix-neuvième session du SCT : 2-6 juin 2008.

[Fin du document]